

REPUBLIQUE FRANCAISE

Département
MORBIHAN

Arrondissement de
Pontivy

**PROCES VERBAL
DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

Commune de Radenac

Séance du 25/06/2020

Date de la convocation
19/06/2020

Date d'affichage
19/06/2020

Nombre de membres
Afférents au conseil municipal : 15
En exercice : 14
Votants :

L' an 2020, le 25 Juin à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Radenac, régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans la Salle Saint-Fiacre, sous la présidence de Monsieur Bernard LE BRETON, Maire,

Présents : M. LE BRETON Bernard, Maire, Mme GICQUEL Claudine, M. ALLAIN Philippe, M. PIRIO Philippe, Mme VÉRA Aurélie (Arrivée à 20H05), Mme MILETTO Michèle, M. GUILLARD André, Mme LE GARREC Julie, Mme NOGUES Christelle, M. PENVEN Henri, Mme GUEGAN Manon, M. BREDOLESE Hervé, Mme MOUELO Valérie, M. LE CALLONNEC Stéphane

Absent excusé : M. DEDIEU Philippe

Secrétaire de séance : Mme LE GARREC Julie

Ordre du jour :

- Approbation procès-verbal,
- Budget : Présentation,
- Travaux voiries : Résultats appel d'offres,
- Délégation de signature : Morbihan Energies,
- Participation fonctionnement écoles publiques,
- Demande de subvention "complément",
- Tarif cantine,
- Opération "argent de poche",
- Echanges de terrains "Modif. délib. du 24/06/2019",
- Location de local (ancienne cantine),
- Divers.

Le conseil municipal accepte à l'unanimité l'inscription de bordereaux supplémentaires relatifs au recensement 2021, à la consultation d'une maîtrise d'œuvre et à un aménagement de sécurité qui porteront respectivement les numéros 10, 11 et 12.

Monsieur le Maire met à l'approbation le compte rendu de la séance du 28 mai 2020.

Le compte rendu du 28 mai 2020 est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire aborde ensuite l'ordre du jour de la séance.

Objet de la délibération : Délégation de signature : Travaux voiries 2020 (Délib. 2020/06/02)

Monsieur le Maire rend compte de la consultation des travaux voiries 2020 et précise que cette consultation s'est faite sous la forme d'un groupement de commande entre les communes de Radenac, Gueltas, Réguiny, Rohan et Sai/n/t-Gonnery.

Le montant du marché global à bons de commande pour les 5 communes est de **255 165.90 € H.T.** et pour la commune de Radenac, le montant est de **40 449.20 € H.T.**

Monsieur le Maire précise que l'Entreprise PIGEON d'HENNEBONT a été retenue.

Le conseil municipal prend acte de la décision prise dans le cadre de la délégation de signature au Maire conformément à la délibération du 28 mai 2020 relative aux délégations consenties au Maire par le conseil municipal.

Objet de la délibération : Délégation de signature : Maintenance éclairage public (Délib. 2020/06/03A & 03B)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a signé le 12 mars 2020 deux devis de Morbihan Energies relatif à la maintenance de l'éclairage public pour des travaux de réparation de câble aérien à Cassac suite à tempête et au remplacement de lanternes vétustes dans la rue du Stade.

Le montant est de 276.00 € TTC pour la réparation du câble et 1 926.00 € TTC pour le remplacement des lanternes.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision conformément à la délibération du conseil municipal du 11 avril 2014 et propose d'inscrire cette dépense en section d'investissement.

Objet de la délibération : Participation : Frais de fonctionnement des écoles publiques (Délib. 2020/06/04)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée du montant des frais de fonctionnement des écoles publiques de Réguiny et de Locminé au titre de l'année 2018/2019.

Monsieur le Maire précise que pour la Commune de Locminé le montant est de **820.57 €** pour 2 enfants et pour la commune de Réguiny le montant est de **7 357.45 € pour 10 enfants** dont 5 en classe maternelle et 5 en classe élémentaire.

Le conseil municipal prend acte de la prise en charge des frais de fonctionnement des écoles publiques de Locminé et Réguiny conformément à la délibération du 11 avril 2014 et autorise à l'unanimité monsieur le Maire ou son représentant à signer tous documents relatifs à la prise en charge des frais de fonctionnement des écoles publiques du secteur.

Objet de la délibération : Subvention et participation 2020 (complément) - Délib. 2020/06/05

Le Conseil Municipal, après examen des demandes écrites reçues à ce jour, décide, à l'unanimité, de voter la participation à l' A.D.M.R. Réguiny et sa région pour un montant de 1 438.00 € et de ne pas retenir la subvention relative à la Gym Danse Brévelaise.

Il est précisé que madame Claudine GICQUEL s'est abstenue pour le vote de la subvention pour l'A.D.M.R.

Objet de la délibération : Tarifs cantine 2020-2021 (Délib. 2020/06/06)

Le conseil municipal fixe le prix des repas à la cantine pour la rentrée scolaire **2020-2021** à compter du **1er août 2020** de la façon suivante :

- repas élève : **3.25 €**
- repas adulte : **5.15 €**
- repas à partir du 3ème enfant : **2.55 €.**

Il est précisé que madame Aurélie VÉRA n'a pas pris part au vote pour cette délibération.

Objet de la délibération : Mise en place du dispositif "argent de poche" (Délib. 2020/06/07A & 07B)

Monsieur le Maire propose de reconduire comme l'année dernière, le dispositif "Argent de poche" pendant les congés et vacances scolaires d'été.

Cette action consiste à proposer aux jeunes radenacois de 16 à 18 ans la réalisation de petits chantiers sur le territoire communal, rémunérée en argent liquide. Cette action est aidée par la C.A.F. (Caisse d'Allocations Familiales).

Les objectifs principaux sont les suivants :

- accompagner les jeunes dans une première expérience,
- impliquer les jeunes dans l'amélioration de leur cadre de vie,
- découvrir les structures municipales et des métiers,
- valoriser le travail effectué par ces jeunes.

Ces chantiers revêtent un caractère éducatif et formateur pour les jeunes dans une démarche citoyenne. Ces chantiers contribueront à favoriser les liens intergénérationnels.

Les modalités :

- chaque mission a une durée de trois heures maximum,
- l'indemnisation est fixée à 5 euros par heure consacrée,

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité la mise en place du dispositif "argent de poche" et de solliciter l'aide financière de la Caisse d'Allocations Familiales du Morbihan.

Objet de la délibération : Echanges de terrains "Commune - Mr et Mme LE DOUARIN (Délib. 2020/06/08)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par délibération n° 2019-06-01 du 24 juin 2019 le conseil municipal a validé les échanges de terrains entre la Commune et monsieur et madame Christophe LE DOUARIN afin de pouvoir permettre l'installation d'artisans dans la rue du Moulin à Vent.

Il rappelle les termes de la négociation qui portaient sur un prix de terrain constructible à 3.00 € le m² et pour le terrain agricole à 0.65 € le m². Il est proposé au conseil municipal de revoir à la baisse les tarifs sans changement de surface compte tenu d'une part des DPB (Droits à paiement de Base) et d'autre part des frais à venir.

Monsieur le Maire précise que suite à un document d'arpentage les surfaces cédées pour la commune sont de 2 Ha 89 a 91 ca pour la parcelle ZB 149 et 2 Ha 06 a 28 ca pour la parcelle ZB 194 pour une surface globale de 4 Ha 96 a 19 ca.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, modifie la délibération du 24 juin 2019 relative aux tarifs des terrains et fixe le prix du terrain constructible à 2.77 € le m² et le prix du terrain agricole à 0.60 € le m².

Objet de la délibération : Location commerciale : Local au 1 Place de l'Eglise (Délib. 2020/06/09)

Monsieur le Maire rend compte de la réunion du 22 juin avec la commission "Economie-commerce" sur la demande de monsieur Fabien PERRIMOND de location du local situé au 1 Place de l'Eglise pour la réalisation de produit en qualité de traiteur.

Monsieur Fabien PERRIMOND représentant la SARL Les Encas de l'Ouest, souhaiterait louer le local pour la réalisation notamment de plats à emporter à compter du 1er août 2020.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide une mise à disposition gracieuse des locaux jusqu'au 31 décembre et de fixer le loyer à 100 € TTC par mois.

Objet de la délibération : Recensement 2021 (Délib. 2020/06/10)

Le recensement de la population se déroulera du 21 janvier 2021 au 20 février 2021 et il appartient à la commune de nommer l'agent coordonnateur.

Il est précisé que pour ce recensement des agents recenseurs devront être recrutés.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, nomme monsieur Loïc HANRIO, secrétaire de Mairie en qualité de coordonnateur communal et madame Annie PICHOT en qualité de coordonnateur suppléant et décide le recrutement d'agents recenseurs.

Objet de la délibération : Maison vicariale : Consultation de maîtrise d'œuvre (Délib. 2020/06/11)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée que par délibération du 19 décembre 2019 le conseil municipal a retenu la proposition du CAUE concernant des conseils pour la réhabilitation de l'ancienne maison vicariale à Saint-Fiacre.

Monsieur le Maire rend compte de l'étude du CAUE qui souligne un désordre structurel du pignon est de la maison vicariale. En effet, une partie du mur extérieur est fortement bombée.

Il est suggéré de réaliser une expertise structurelle rapidement. Le CAUE, dans le cadre de sa mission de conseils pour la réhabilitation de ce bâtiment, accompagnera la commune sur une consultation de maîtrise d'œuvre ou de programmation pour une étude structure.

Le conseil municipal, à l'unanimité, valide le lancement des démarches nécessaires pour la réalisation de cette consultation.

Objet de la délibération : Aménagement de sécurité : La Renaissance (Délib. 2020/06/12)

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'une réunion s'est déroulée le 26 mai au lieu-dit "La Renaissance" sur des problèmes de vitesse excessive sur la route départementale 11 en présence des riverains et des représentants du conseil départemental.

Afin de sécuriser la sortie des riverains sur la route départementale il serait notamment envisagé de réaliser une voie parallèle.

Le conseil municipal, à l'unanimité, décide de lancer une étude d'aménagement pour sécuriser la sortie des riverains de la Renaissance et d'adopter le principe d'acquisition d'une bande de terre sur les parcelles ZR 96 et 97.

INFORMATIONS

I - Budgets : Présentation

A la demande de monsieur le Maire, monsieur Loïc HANRIO fait une présentation des différents budgets de la Commune (Comptes Administratif et de Gestion 2019 et Budget Primitif 2020). Il rappelle les principes généraux et notamment l'équilibre réel du budget, la séparation de l'ordonnateur (Maire) et du comptable (Trésorier). Il précise à l'assemblée les différentes charges obligatoires mais aussi sur les recettes attendues.

XIII - DIVERS

- Orange

Il est prévu un renforcement du réseau Orange à la Bottine à compter du 16 juillet 2020.

- Travaux

Dans la rue Jean Robic, dans le cadre des travaux du bourg, il est prévu de mettre des pavés pour un montant de 711.94 € TTC.

- ACCA

Des discussions sont en cours avec l'ACCA sur la réalisation d'un carport au local au terrain des sports.

- Accès

Mme KIRDAL a sollicité la commune pour la réalisation d'un accès dans la rue des Bouiards.

- Domicile Partagé

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le Domicile Partagé Alexis LOUER devrait être complet en juillet.

- Commissions

Monsieur Stéphane LE CALLONNEC fait un point sur la réunion du SIVU et précise que monsieur Jean-Luc LE TARNEC a été élu Président et que le Vice-Président est Yoann NICOLAS.

Monsieur Philippe PIRIO précise que le centre de loisirs se déroulera en Juillet et Août cette année.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23 H 10.

Conseil Municipal du 25 juin 2020 comprenant les délibérations du numéro 2020/06/01 au 2020/06/12

Affiché le 16 juillet 2020

Le Maire,

Bernard LE BRETON